



Message d'Amnesty International France à l'occasion des 30 ans de l'ANAFE

Des frontières physiques marquant les limites d'un territoire, il n'y a qu'un pas à franchir pour qu'elles deviennent frontières du droit.

Ainsi en va-t-il de cette zone délimitant le territoire d'un Etat et sa juridiction, marqueur physique identifiant d'un côté des nationaux et de l'autre des étrangers.

On mesure alors la charge juridique, politique et symbolique de ces zones limites.

En février 2017, AI France évaluait le respect des droits humains à la frontière franco-italienne et publiait un rapport intitulé "*Des contrôles aux confins du droit*", nouvelle illustration de la mise en danger des personnes réfugiées et migrantes à une frontière. Ce constat fut par la suite renforcé, partagé et précisé dans le cadre d'un travail avec d'autres acteurs associatifs parmi lesquels l'ANAFE.

Le titre de ce rapport pourrait s'appliquer à la situation de toutes les frontières de la France sur lesquelles travaille l'ANAFE. Comment concilier contrôles aux frontières et respect des droits humains ? Face à cette question majeure, l'ANAFE surveille, documente, alerte, dénonce et propose depuis 30 années. Elle agit pour celles et ceux qui, interceptés à une frontière de notre pays, sont mis "en attente" et, souvent, leurs droits aussi ; mais elle contribue également à la défense de notre Etat de droit qui se doit, sur le territoire et à ses limites, de rester exigeant, respectueux de la dignité humaine et soucieux de la protection des droits fondamentaux.

L'histoire de l'ANAFE, et son existence même, témoigne d'une réalité bien différente du traitement des personnes étrangères aux portes de la France. Contrôles passerelles, refoulements, procédures expéditives d'asile, détention des enfants, contrôle juridictionnel insuffisant, droits sacrifiés aux impératifs d'"efficacité" de la politique migratoire, violences commises par des représentants de l'Etat, externalisation des contrôles dans les pays de transit ou d'origine : l'ANAFE est tout à la fois témoin, veilleur et acteur.

Cet anniversaire montre à quel point il ne faut jamais baisser la garde. Il est également l'occasion d'un hommage à l'engagement sans cesse renouvelé de celles et ceux qui, au quotidien, ont fait, font et feront l'ANAFE, vigies aux confins de notre droit.